

aux 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup>, pour la simple raison, d'abord, que je n'ai pas l'information demandée, et ensuite que je doute fort qu'elle existe. La Chambre sait que cette information n'a pas été accordée lors des emprunts précédents.

M. PLUMB—Après l'habile discours de l'honorable député de Cumberland, je n'aurais pas pris la parole si les remarques du ministre des Finances ne m'y forçait.

Les principaux sujets du débat sont : la manière dont l'emprunt a été lancé, et l'intérêt qu'on prétend avoir sauvé.

Le principe d'après lequel le gouvernement exige que tous les contrats soient faits par soumissions, il aurait dû le mettre en pratique dans cette circonstance et contracter l'emprunt par soumissions.

L'Opposition prétend que si l'emprunt avait été fait dans le bon temps et offert à la concurrence, la négociation aurait été beaucoup plus avantageuse pour le Canada. L'honorable député de Cumberland a démontré que le prix réalisé par l'emprunt australien était plus élevé que la cote qui détermine les petits emprunts sur les marchés ouverts à la concurrence.

Notre grande Confédération, je le dis, doit jouir d'une haute réputation et d'un grand crédit sur les marchés du monde. Ce crédit peut avoir été compromis par les exposés que le ministre des Finances a faits dans un temps où il était plus urgent que jamais de faire voir le bon côté de la situation. Nul doute que plusieurs des difficultés que le Canada a éprouvées à négocier des effets publics sont dues aux exposés si peu judicieux que le ministre a faits dans son premier discours sur le budget, et nous ne devons pas nous étonner qu'ils aient alarmé les capitalistes.

L'emprunt de 1876 fut négocié dans des circonstances exceptionnellement favorables en ce qui concerne le marché monétaire anglais, car les effets de chemins de fer étaient tombés en défaveur, et un montant considérable d'argent restait inactif dans les coffres de Londres. Il existait une grande pléthore monétaire dans les centres financiers dégoutés des emprunts et des effets publics étrangers, le taux de l'intérêt était peu élevé, et les capitalistes

cherchaient avec avidité des placements sûrs.

Le ministre des Finances nous a dit que l'époque particulière où l'emprunt fut lancé sur le marché était la seule où une opération de ce genre pouvait être effectuée. Il y avait certainement des complications en Europe; mais aujourd'hui, en dépit des rumeurs qui donnent à supposer que la guerre est inévitable, il ne se produit pas une baisse appréciable dans les effets publics.

L'emprunt aurait dû être effectué par soumissions, et le crédit du Canada mis à l'épreuve. Alors les bons auraient été plus répandus parmi le peuple, ils seraient moins sujets aux fluctuations, et il y aurait eu moins de danger de faire baisser les prix. Tel qu'il a été fait, l'emprunt fut mis entre les mains de capitalistes les plus immédiatement soumis aux fluctuations du marché, et, dans ces conditions, s'il survenait une fluctuation, elle serait extrêmement préjudiciable au crédit du Canada.

Le ministre des Finances prétend que ceux qui ont accepté l'emprunt ne pouvaient réaliser qu'un léger profit. Je prétends, moi, qu'ils pourraient faire un profit considérable. L'emprunt a donné 89, et la cote d'aujourd'hui, y compris l'intérêt accumulé, est d'environ 92. Si quelqu'un ayant un crédit suffisant avait levé une somme considérable au prix d'après lequel l'emprunt fut mis à flot, il aurait réalisé non-seulement la différence entre le prix auquel il avait accepté l'emprunt et celui qu'il rapporte aujourd'hui, mais il aurait encore fait un profit à même l'intérêt d'au moins 2 et 2½ p.c., en conservant les bons pendant un an ou dix-huit mois. Il aurait pu emprunter au taux de l'intérêt courant et recevoir 4 p.c. sur son argent en prenant une partie des bons du ministre des Finances, ce qui lui aurait laissé une marge de 2 ou 2½ p.c.

Je ne m'étais pas proposé de critiquer sévèrement l'emprunt; mais, en face des exposés du ministre des Finances, je ne m'étonne pas que le crédit du pays ait baissé.

Au sujet de la négociation générale de l'emprunt, on a fait des assertions qui sont certainement de nature à induire en erreur. On a dit, entre autres